

Formation Initiale SST

Sauveteur Secouriste du Travail



Objectifs :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement abondant ou un étouffement, utiliser un défibrillateur ...).
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Programme :

Théorie :

- La Prévention :
 - Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
 - L'intérêt de la prévention des risques professionnels.
 - Formation générale à la prévention
- Protéger.
- Examiner.
- Faire alerter.
- Secourir :
 - La victime saigne abondamment.
 - La victime s'étouffe.
 - La victime se plaint de malaise.
 - La victime se plaint de brûlures.
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - La victime ne répond pas mais elle respire.
 - La victime ne répond pas et ne respire pas.

Pratique :

- Exercices pratiques sur différents thèmes abordés lors de la théorie avec une évaluation sur une ou plusieurs mises en situations.
- Visite des locaux dans le cadre d'une formation en intra avec une démarche préventive pour limiter les situations à risques.



Le + Groupe ACN :

Remise à chaque participant d'un masque bouche à bouche.

Attestations de formation remises sur place et livrets de cours.

Maintenez vos acquis avec notre solution e-learning.



Durée :

14 heures - 2 jours

Public :

Tout collaborateur souhaitant devenir SST

Lieu :

En intra dans votre établissement

En inter dans nos centres de formation

Participants :

De 4 à 10 collaborateurs par groupe

Formation Initiale SST

Sauveteur Secouriste du Travail

Calendrier dans nos centres - Formation Initiale SST

Angers

8 et 9 février 7 et 8 mars
9 et 10 juin 22 et 23 sept.
21 et 22 nov.

Cholet

17 et 18 mars 13 et 14 juin
3 et 4 oct. 28 et 29 nov.

Nantes

28 et 29 janv. 3 et 4 mars
6 et 7 juin 26 et 27 sept.
5 et 6 déc.

Laval

22 et 23 février 12 et 13 mai
19 et 20 sept. 24 et 25 nov.

Les Herbiers

4 et 5 février 21 et 22 avril
10 et 11 oct. 8 et 9 déc.

La Roche-sur-Yon

21 et 22 mars 19 et 20 mai
29 et 30 sept. 12 et 13 déc.

Marseille

25 et 26 février 28 et 29 avril
10 et 11 oct. 12 et 13 déc.

Poitiers

28 et 29 janv. 23 et 24 juin
19 et 20 sept. 17 et 18 nov.

Rennes

29 fév. et 1er mars 16 et 17 juin
3 et 4 oct. 1er et 2 déc.

Le Mans

3 et 4 mars 9 et 10 mai
6 et 7 oct. 28 et 29 nov.

Tours

14 et 15 mars 26 et 27 mai
13 et 14 oct. 5 et 6 déc.

Lille

10 et 11 mars 30 et 31 mai
3 et 4 oct. 21 et 22 nov.

Lyon

17 et 18 mars 12 et 13 mai
26 et 27 sept. 24 et 25 nov.

Toulouse

24 et 25 mars 2 et 3 juin
12 et 13 sept. 7 et 8 nov.

Bordeaux

7 et 8 mars 23 et 24 mai
29 et 30 sept. 15 et 16 déc.

Niort

10 et 11 mars 6 et 7 juin
7 et 8 nov. 15 et 16 déc.

Paris

3 et 4 mars 25 et 26 avril
30 et 31 mai 27 et 28 juin
3 et 4 oct. 17 et 18 nov.
15 et 16 déc.

Serris - Marne la Vallée

22 et 23 fév. 4 et 5 avril
9 et 10 mai 21 et 22 juin
19 et 20 sept. 18 et 19 oct.
29 et 30 nov.



Rappel Réglementaire :

Article R 4224-15 :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux.
- Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.»

Circulaire n°289 CNSS du 1er juin 1962 :

« Il serait souhaitable de doter chaque établissement d'un secouriste pour 10 ouvriers (...). »